

PROTÉGEZ CEUX QUI SOUFFRENT
DE TROUBLES MENTAUX



RAPPORT 2014

NE LES EXÉCUTEZ PAS

Journée mondiale
contre la peine de mort

10.10.14

www.worldcoalition.org

**COALITION
MONDIALE**

CONTRE LA PEINE DE MORT

Pourquoi une Journée mondiale sur la peine de mort et la santé mentale ?

La Coalition mondiale contre la peine de mort vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Cependant, dans les pays qui continuent à exécuter des personnes condamnées à mort, la Coalition mondiale œuvre pour la réduction de son utilisation, notamment grâce au respect des normes internationales.

Parmi ces mesures figure la protection des droits des personnes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial. Les normes internationales protègent ces personnes, et notamment leur droit à un procès équitable et à ne pas être exécutées. La plupart des pays rétentionnistes prévoient, dans leurs législations, des dispositions visant à exempter ces personnes de la peine de mort, cependant, la réelle difficulté concernant cette garantie se trouve non dans sa reconnaissance officielle mais dans son application. Tant que la peine de mort continue d'exister, les personnes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial courent le risque d'être condamnées à mort et exécutées, en violation des normes internationales.

Chaque année, pour la Journée mondiale, la Coalition mondiale met en lumière l'un des aspects problématiques de la peine de mort. Ce rapport présente les objectifs que s'était donnée la Coalition mondiale pour 2014, les activités réalisées pour y parvenir et les résultats de cette 12^e Journée mondiale contre la peine de mort.

Sommaire

[1] Objectif principal : Sensibiliser le grand public à l'application de la peine de mort pour les personnes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial afin d'en réduire son utilisation	3
1) Création et diffusion de la fiche d'information détaillée sur la santé mentale et la peine de mort	3
2) Sensibilisation d'un public ciblé	3
3) Discussion avec de nouveaux partenaires défendant les droits des personnes handicapées	4
[2] Susciter l'organisation d'initiatives locales et renforcer la société civile abolitionniste	5
1) Formation des membres de la Coalition mondiale lors de son Assemblée générale en juin 2014	5
2) Création et diffusion des outils de mobilisation de la 12 ^e Journée mondiale	5
3) Coordination des événements organisés	6
[3] Faire pression sur les États qui conservent la peine capitale pour qu'ils l'abolissent ou en réduise son utilisation	7
1) Soutien aux abolitionnistes pour l'organisation d'événements dans les pays abolitionnistes en pratique	7
2) Des activités qui s'inscrivent dans le long terme pour les pays rétentionnistes	7
[4] Promouvoir et légitimer l'instauration de la Journée mondiale le 10 octobre	9
1) Assurer la reconnaissance internationale du 10 octobre, Journée mondiale contre la peine de mort	9
2) Faire connaître l'existence de la Coalition mondiale et son travail	9
[5] ANNEXES	10
• Liste des 425 initiatives recensées dans 82 pays	10
• Revue de presse : 484 coupures dans 88 pays	10
• Liste et contact des 160 membres de la Coalition mondiale dans 53 pays	10

Pour plus de renseignements :

www.worldcoalition.org

[1] Objectif principal : Sensibiliser le grand public à l'application de la peine de mort pour les personnes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial afin d'en réduire son utilisation

1) Création et diffusion de la fiche d'information détaillée sur la santé mentale et la peine de mort

- La Fiche sur la peine de mort et la santé mentale propose une définition des différents termes juridiques et médicaux, présente les problèmes que rencontrent les personnes handicapées à chaque étape de la procédure pénale, résume les normes internationales et fournit des extraits de législation. Cette fiche a été préparée par M. James Welsh, ancien expert auprès d'Amnesty International sur les questions de santé et les conditions de détention. Des informations supplémentaires ont été ajoutées par le Pr. Stephen Greenspan, le Dr. Terry Kupers, le Pr. Frank Bellivier ainsi que des membres du Comité de pilotage de la Coalition mondiale contre la peine de mort. Elle est en cours d'adaptation après la consultation avec les experts des droits des personnes handicapées (voir paragraphe 3).

► Diffusion à court terme :

- Imprimée et **envoyée à 345 destinataires**, dont 213 colis à destination des membres de la Coalition mondiale et 132 à destination d'autres partenaires
- **Téléchargée 800 fois** en anglais et français sur le site de la Coalition mondiale
- Au total, 15 785 pages ont été consultées sur le site de la Coalition mondiale entre le 6 et le 12 octobre 2014, dont près de **5 000 pages le 10 octobre**.
- Entre la publication de la page Journée mondiale le 19 mai 2014 et le 31 mars 2015, la page campagne a été consultée **35 975 fois** toute langue confondue (contre 23 700 fois en 2013).

2) Sensibilisation d'un public ciblé

De nouveaux outils ont été mis au point cette année : 6 fiches pour les professionnels (juges, parlementaires, avocats, médecins, gardiens de prison et journalistes) pour atteindre un nouveau public et pallier au risque que des personnes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial soient envoyées dans les couloirs de la mort, voire exécutées :

- Fiche pratique pour les juges afin qu'ils appliquent immédiatement les normes en vigueur qui interdisent de condamner à mort ou d'exécuter toute personne souffrant d'un handicap intellectuel ou psychosocial ; suspendre immédiatement toute exécution concernant ces personnes.
- Fiche pratique pour les parlementaires afin qu'ils prennent de nouvelles mesures visant à (i) garantir que tous les États intègrent les normes internationales dans leur législation nationale ; (ii) étendent la protection aux personnes souffrant d'une maladie mentale [grave] qui ne sont pas couvertes par les limites actuelles de l'exécution de personnes « démentes ».
- Fiche pour les professions médicales et Fiche pour le personnel pénitentiaire afin que soit adopté, au sein des organismes médicaux et judiciaires nationaux, un code de conduite garantissant que les professionnels n'agissent pas de manière contraire à l'éthique ou de manière non professionnelle dans l'hypothèse de crimes passibles de la peine de mort.
- Fiche pratique pour les avocats afin de leur permettre que tout prévenu puisse bénéficier des normes les plus élevées en matière de procès équitable lorsque la peine de mort est encourue, dès lors qu'un handicap ou intellectuel est invoqué ;
- Fiche pour les journalistes afin qu'ils puissent lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant d'un handicap mental ou intellectuel, en particulier lorsque les médias entretiennent des idées reçues erronées concernant les risques que ces personnes représentent.

► Résultats à court terme :

- **Reprise du thème dans les médias** : 50 articles sur les 484 recensées ont expressément mentionné la thématique de la Journée mondiale en s'appuyant sur des cas au Japon, aux Etats-Unis, en Chine et au Pakistan. Ce chiffre est en record pour une thématique difficile à expliquer, sachant que la grande majorité

des articles publiés parlent davantage des événements organisés et des déclarations officielles des gouvernements ou des organisations internationales.

- **Prises de position d'organisations médicales** : le 10 octobre est aussi Journée mondiale de la santé mentale, ce qui a donné à la Coalition mondiale l'occasion idéale pour communiquer avec les associations médicales internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Association médicale mondiale, le Conseil International des infirmières ou la Fédération mondiale pour la santé mentale. Certains d'entre eux ont fait des déclarations officielles, d'autres ont parlé de la Journée mondiale contre la peine de mort lors de leurs événements sur la santé mentale ou ont rencontré une délégation de la Coalition mondiale.

3) Discussion avec de nouveaux partenaires défendant les droits des personnes handicapées

Depuis le 10 octobre, et suite aux recommandations de l'OMS et du OHCHR, la réflexion a été engagée avec de nouveaux partenaires défendant les droits des personnes handicapées, et notamment :

- Catalina Devandas Aguilar (Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées dont le mandat a débuté en décembre 2014)
- Dainius Puras (Rapporteur spécial sur le droit à la santé)
- Christopher Heyns (Rapporteur spécial sur les exécutions)
- Juan Mendez (Rapporteur spécial sur la torture)
- Comité sur les droits des personnes handicapées
- Comité des droits de l'homme,
- International Disability Alliance
- World Network of Users and Survivors of Psychiatry

► Résultats à court terme :

- Une réunion informelle avec les rapporteurs spéciaux et un événement public en marge du Comité des droits des personnes handicapées ont eu lieu à Genève en février et mars 2015.
- La Coalition mondiale a été invitée à participer au processus de réflexion sur les droits des personnes handicapées au cours de la procédure criminelle engagée au sein de l'ONU.
- Objectif à moyen terme : adoption d'une position commune sur la façon de protéger les droits des personnes handicapées face à la peine de mort

Exemple : Japon

En mars 2014, Iwao Hakamada, âgé de 79 ans, quittait le centre de détention de Tokyo, après qu'un tribunal de district japonais s'était prononcé en faveur de sa libération provisoire et d'un nouveau procès. Après plus de quarante-cinq années passées en isolement dans une cellule de cinq mètres carrés, Iwao Hakamada souffrait de troubles mentaux à sa sortie de prison. Ses propos demeurent peu cohérents et il se replie souvent sur lui-même. À d'autres moments, il s'emporte brusquement. Les premiers signes de troubles cognitifs et comportementaux se sont manifestés en 1980, lorsque la Cour suprême a confirmé la condamnation d'Iwao Hakamada à la peine capitale. Son avocat a précisé qu'il était difficile de communiquer avec lui, ce qui rendait leurs rendez-vous inefficaces. Les conversations avec sa sœur, Hideko, et les lettres qu'il écrivait témoignaient également de troubles mentaux.

Au Japon, les condamnés à mort sont non seulement placés en isolement cellulaire mais aussi coupés du monde extérieur, ce qui signifie qu'ils n'ont que très peu de contacts avec leurs proches. Iwao Hakamada a vécu dans ces conditions extrêmes pendant des décennies.

Le dossier d'Iwao Hakamada se trouve toujours entre les mains de la Haute cour qui doit statuer sur la tenue d'un nouveau procès mais, pour l'instant, Iwao Hakamada a pu rentrer chez lui. Des réformes judiciaires et l'amélioration des conditions de détention dans le couloir de la mort sont indispensables. Toutefois, le virage ultime doit être l'abolition de la peine de mort. Nous espérons que la réforme du système judiciaire japonais n'interviendra pas trop tard pour Kenji Matsumoto et tous ceux qui, comme lui, se trouvent toujours dans le couloir de la mort. (Source : Amnesty International - <https://www.amnesty.org/fr/articles/blogs/2015/03/one-year-since-hakamadas-release/>)

[2] Susciter l'organisation d'initiatives locales et renforcer la société civile abolitionniste

1) Formation des membres de la Coalition mondiale lors de son Assemblée générale en juin 2014

Des experts et des professionnels de terrain sont venus expliquer à l'AG de la Coalition mondiale que les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale sont affectés de manière injuste et disproportionnée par la peine de mort, avant et après la condamnation.

Le Dr Stephen Greenspan, un psychologue du développement appelé comme expert dans de nombreuses affaires de peine de mort aux États-Unis, a déclaré que des handicapés intellectuels restent régulièrement condamnés à mort malgré les dispositions légales internationales et nationales telles que le jugement Atkins contre la Virginie de la Cour suprême des États-Unis en 2002. Le psychiatre Dr Terry Kupers, qui étudie la population carcérale depuis plusieurs décennies, a évoqué la tendance consistant à placer les couloirs de la mort dans les unités d'isolement des prisons et ses conséquences sur la santé mentale des condamnés.

► Rayonnement à court terme :

- **150 personnes** représentant 35 organisations sur les 158 membres ont été formées le 21 juin 2014 à San Juan, Porto Rico
- Suite à cette formation, chaque expert a résumé sa position dans une vidéo postée sur le site de la Coalition mondiale. Chaque vidéo a été vue **283 fois** sur YouTube.

2) Création et diffusion des outils de mobilisation de la 12e Journée mondiale

Pour encourager la participation du plus grand nombre à la Journée mondiale contre la peine de mort et renforcer la société civile abolitionniste, en particulier dans les pays qui appliquent toujours la peine de mort, la Coalition mondiale développe chaque année des outils d'information et de mobilisation. Ils sont mis à la disposition de ses membres, des médias et de toute personne souhaitant participer à la Journée mondiale afin de sensibiliser et d'encourager la mobilisation locale dans le plus grand nombre de pays possible. Tous les outils ont été envoyés par courrier aux membres de la Coalition mondiale et à ses partenaires en juillet 2014. Les outils étaient aussi disponibles sur simple demande et téléchargeables sur le site de la Coalition mondiale :

- **Affiche Journée mondiale 2014**
- **Brochure Journée mondiale 2014** Cette brochure d'information sur la Journée mondiale 2014 offre un bilan sur la situation de la peine de mort et la santé mentale. Elle offre aussi un argumentaire contre la peine de mort ainsi que des idées d'activités à mener.
- **Kit de mobilisation** Réalisé pour guider les organisateurs, il propose des exemples d'action, donne des informations sur la Journée mondiale et le thème choisi. Par exemple, la partie « 10 choses que vous pouvez faire pour le 10.10 » propose 10 actions à mener dans le cadre de la Journée mondiale comme la participation à un projet artistique, l'organisation d'un événement ou l'envoi de lettres à des condamnés à mort. Il propose aussi 10 astuces pour une action réussie.

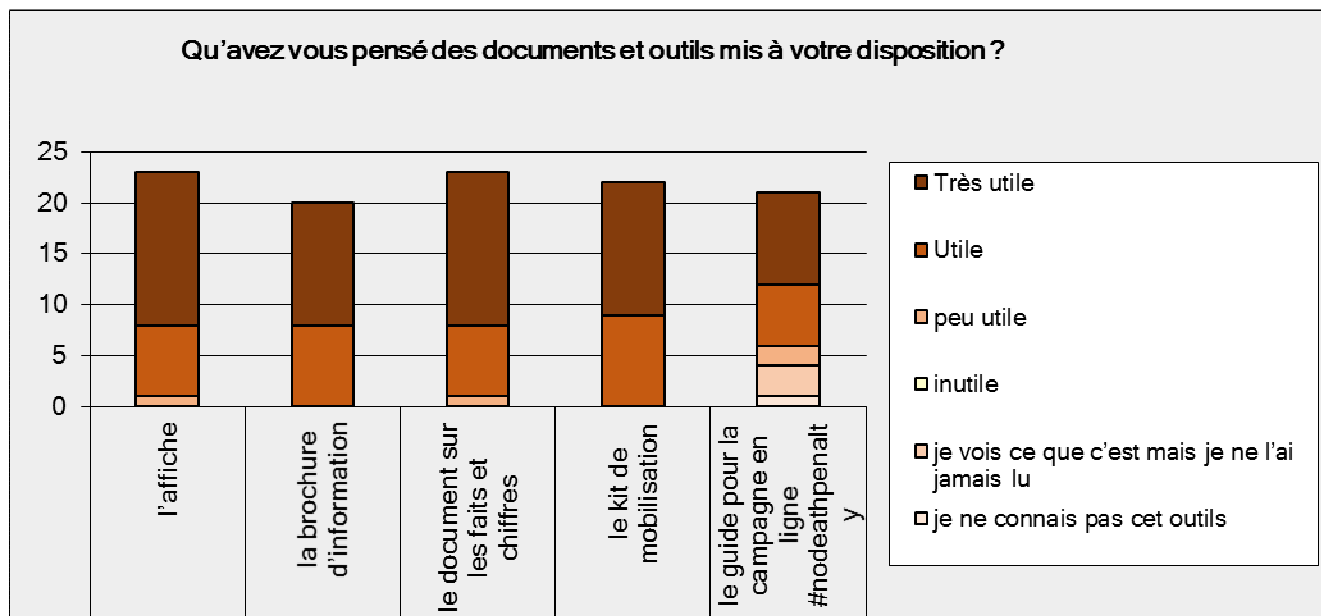


- **Faits et chiffres 2014** Document d'information sur l'application de la peine de mort dans le monde pour 2013 et début 2014.
- **! Nouvel outil ! Campagne sur les réseaux sociaux : #nodeathpenalty - Flyer et #nodeathpenalty - Pancarte** la Coalition mondiale a organisé une campagne sur les réseaux sociaux dans laquelle les gens ont posté des photos d'eux avec un panneau expliquant pourquoi ils sont contre la peine de mort.

► Diffusion à court terme :

- Impressions : **3 900 brochures et 3 500 affiches**

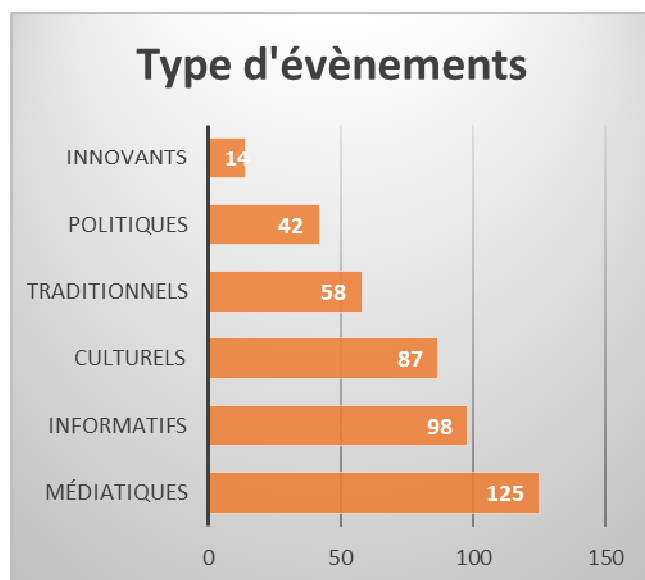
- Le nombre de téléchargements reflète les commentaires des membres obtenus lors de l'évaluation interne de la Journée mondiale : l'outil le plus téléchargé est la **brochure d'information (1 075 fois** contre 800 fois en 2013) suivi du document sur les faits et chiffres, de l'affiche et du kit de mobilisation (670, 570 et 400 téléchargements respectivement)



3) Coordination des évènements organisés

La Coalition mondiale centralise les informations et les rediffuse, en mettant notamment à disposition sur son site Internet un calendrier des évènements prévus pour la Journée mondiale avec une carte interactive. Pendant la période qui précède la Journée mondiale, elle est contactée à de multiples reprises par les médias ou des individus pour savoir si des activités auront lieu près de chez eux.

Comme en témoigne le nombre important de coupures de presse, près de 30% des évènements sont à visées



médiatiques (Communiqué de presse, Conférence de presse, déclarations publiques, interviews télévisées ou radiophoniques). Viennent ensuite les évènements informatifs (atelier, table ronde, conférence, rapport, débat, interventions) puis les évènements culturels (projection de film, concert, exposition, pièce de théâtre). Les évènements plus traditionnels (manifestation, signature de pétition, distribution de documentation) et politiques (réunion de lobbying, déclaration gouvernementale, présentation de proposition de loi) ne représentent que 14 et 10% des évènements collectifs organisés alors que les évènements innovants, faisant appel aux nouvelles technologies ne représentent que 3%. Cela s'explique notamment par le fait que le recours aux nouvelles technologies, et aux réseaux sociaux en particulier, est souvent le fait d'individus et non de collectifs organisés.

On pourrait s'étonner du nombre relativement faible d'évènements à visée directement politique, mais cela peut être pondéré par le fait que ces activités sont plus souvent menées discrètement et donc plus difficiles à recenser. Cela signifie en outre, que la Journée mondiale permet avant tout de sensibiliser le grand public à la question de la peine de mort à travers des évènements médiatiques, informatifs et culturels.

► **Résultats à court terme :**

- **425** évènements collectifs organisés dans **82 pays** du monde
- **6 136** personnes ont accédé au Calendrier des évènements de la Journée mondiale 2014 en ligne (dont 1 300 en arabe et 1200 en espagnol), 650 l'ont fait entre le 6 et le 12 octobre 2014.

[3] Faire pression sur les États qui conservent la peine capitale pour qu'ils l'abolissent ou en réduisent son utilisation

1) Soutien aux abolitionnistes pour l'organisation d'évènements dans les pays abolitionnistes en pratique

Cette journée vise avant tout les responsables politiques et l'opinion publique dans les pays où la peine de mort n'est pas encore abolie pour faire pression sur ces pays afin qu'ils abolissent la peine de mort.

Exemple : Madagascar

Lors d'un atelier de sensibilisation sur la peine de mort organisé à Antananarivo le 10 octobre dernier à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le Président de l'Assemblée nationale, à travers la contribution de son Représentant personnel, avait manifesté son optimisme en déclarant que la proposition de loi portant abolition de la peine de mort devait être adoptée durant la session parlementaire en cours.

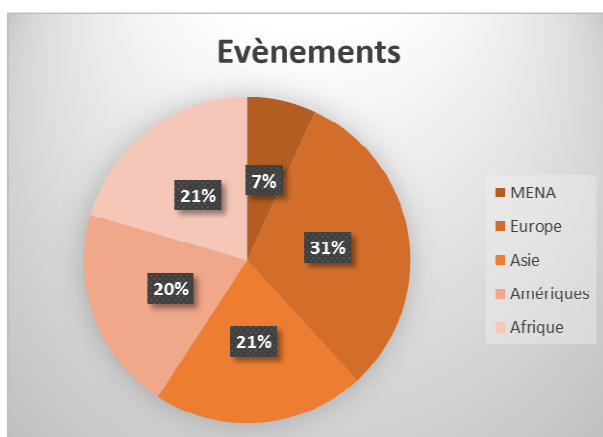
Cet atelier, organisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies et le Ministère de la Justice avec le soutien de l'ACAT Madagascar, de la FIACAT et de la Coalition mondiale contre la peine de mort, a permis de réunir le Représentant du Président de l'Assemblée nationale, huit députés, de nombreux responsables et membres d'organisations de la société civile, des représentants d'organismes onusiens et de plusieurs ambassades européennes pour discuter de la peine de mort à Madagascar. Dans une Déclaration finale, les participants à l'atelier ont salué « les mesures prises par l'Assemblée nationale pour l'élaboration d'une proposition de loi portant abolition de la peine de mort » et encouragé le Président de l'Assemblée « à l'inscrire à l'ordre du jour de la session d'octobre 2014 ».

► **Impact à court terme :**

- L'Assemblée nationale de Madagascar a adopté une proposition de loi portant abolition de la peine de mort le 10 décembre 2014, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme.
- Madagascar est désormais l'un des pays cibles de la campagne de ratification des protocoles internationaux pour l'abolition de la peine de mort de la Coalition mondiale. Le pays a signé le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en décembre 2013.

2) Des activités qui s'inscrivent dans le long terme pour les pays rétentionnistes

La mobilisation est souvent moins intense et plus difficile dans les pays les plus rétentionnistes, ce qui était particulièrement vrai au Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) en 2014.



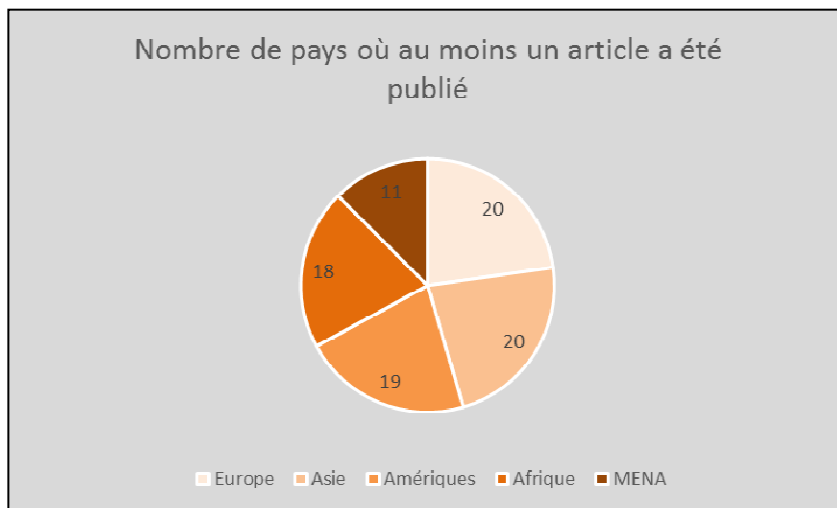
Cependant, comme l'indique le tableau ci-contre, la consultation du site Web de la Coalition mondiale en arabe et en chinois a augmenté de façon très significative, ce qui reflète l'intérêt croissant des arabophones et sinophiles pour la question de l'abolition.

	2014	2013
EN	21 111	16 815
ES	8 536	3 675
FR	3 933	2 764
ZH	988	294
AR	915	237
RU	380	216
FA	112	107

Enfin les articles publiés dans les médias l'ont été à 43% dans des médias européens. Par contre, comme indiqué dans le graphique ci-contre, ils sont répartis relativement équitablement en nombre de pays par région du monde, avec l'exception du Moyen-Orient.

Dans ces pays où l'abolition de la peine de mort n'est pas envisagée dans un avenir proche, les impacts de la Journée mondiale sont plus limités et la motivation fait souvent défaut face aux difficultés et à l'hostilité rencontrée pour organiser des événements abolitionnistes collectifs.

Pour y remédier, la Coalition mondiale souhaite prévoir des activités sur le long terme pour que les événements liés à la journée mondiale ne fassent pas l'objet d'une action unique, mais soient intégrés à des campagnes de longue durée.

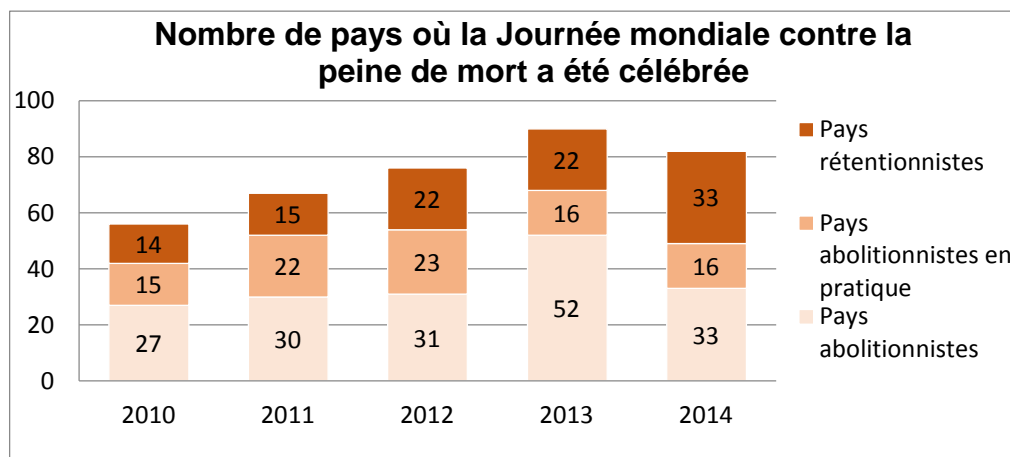


Exemple : les Caraïbes

En 2013, la Journée mondiale a mis l'accent sur la région des Caraïbes et a conduit à l'organisation d'une conférence et à la création officielle du réseau abolitionniste caribéen : Greater Caribbean for Life. Depuis le 2 octobre 2013, le réseau abolitionniste caribéen a continué à se développer et le Comité exécutif, s'est réuni à Porto Rico les 11 et 12 janvier 2014 pour établir sa stratégie de lutte contre la peine de mort dans la région. Le 31 janvier 2014, le réseau « Greater Caribbean for Life » a été officiellement inscrit au registre des organisations à but non lucratif à Porto Rico, lui conférant ainsi une existence légale. La Coalition mondiale a par ailleurs tenu son Assemblée générale en juin 2014 dans le territoire abolitionniste de Porto Rico pour continuer à soutenir le combat régional contre la peine de mort, qui reste en vigueur dans de nombreux pays des Caraïbes. Pour insuffler une énergie positive au mouvement caribéen, Ruth Wijdenbosch, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Suriname avait annoncé lors de l'AG : « Le Suriname abolira bientôt la peine de mort dans son Code pénal ».

► Impact à moyen terme :

- Le texte a été adopté par le Parlement du Suriname le 3 mars 2015 dans le cadre des débats relatifs à l'adoption du nouveau Code pénal. Le Suriname est désormais l'un des pays cibles de la campagne de ratification des protocoles internationaux pour l'abolition de la peine de mort de la Coalition mondiale.
- En 2014, la mobilisation pour la Journée mondiale dans les Caraïbes rétentionnistes est restée forte, contribuant à ce qu'il y ait pour la première fois autant d'événements dans des pays rétentionnistes qu'abolitionnistes.



[4] Promouvoir et légitimer l'instauration de la Journée mondiale le 10 octobre

1) Assurer la reconnaissance internationale du 10 octobre, Journée mondiale contre la peine de mort

La reconnaissance croissante de la Journée mondiale dans les médias et par les organisations inter-gouvernementales a continué à augmenter en 2014 :

- Les États membres de l'UE et les délégations européennes ont de nouveau été très actifs le 10 octobre.
- Ils ont été rejoints cette année par la **Commission interaméricaine des droits de l'homme** de l'OEA qui a publié un communiqué de presse appelant pour l'abolition de la peine de mort pour la première fois et a organisé une conférence de deux jours au Costa Rica.
- L'ONU a également joué un grand rôle cette année avec une déclaration vidéo de Ban Ki-moon, mentionnant la Journée mondiale pour la première fois. A l'occasion d'un événement intitulé « Une justice qui tue - la peine de mort au 21e siècle » et organisé à l'ONU à Genève par l'Italie et l'Union européenne, le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon a adressé [message de soutien à la Journée mondiale](#), appelant les dirigeants du monde à mettre en place un moratoire sur les exécutions et à ratifier le Protocole de l'ONU sur l'abolition de la peine de mort. « Nous voulons rendre ce Protocole vivant », a déclaré Florence Bellivier lors d'une cérémonie organisée à Genève par CCPR Center et la Coalition mondiale pour commémorer le 25e anniversaire du traité bannissant la peine de mort des pays qui l'ont ratifié. Elle a insisté sur l'importance du Protocole comme outil pour faire avancer la cause abolitionniste dans le monde, en encourageant la société civile, les organisations internationales et les Etats présents à s'en servir davantage.

Ex : Initiative suisse

A l'initiative du gouvernement suisse, les ministres des Affaires étrangères de 12 pays sur les 5 continents dans lesquels la peine capitale a été abolie ou non ont signé une [déclaration commune](#) appelant de leurs vœux un monde qui « respecte la dignité humaine » à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort.

La Coalition mondiale a été associée à cette initiative pour traduire la déclaration dans langues et la publier sur son site Internet en 7 langues.

2) Faire connaître l'existence de la Coalition mondiale et son travail

En 2014, la reconnaissance de la Coalition mondiale en tant qu'organisateur et fondateur de la Journée mondiale contre la peine de mort est avérée. Le nom de la Coalition mondiale est apparu dans beaucoup plus d'articles et de déclarations officielles qu'auparavant et la Coalition mondiale a également été contactée directement par des médias internationaux pour la première fois (International New York Times, France 24 et TV5 Monde).

Des personnalités du monde politique, des affaires et des arts ont relayé les appels des abolitionnistes à l'occasion de la Journée mondiale. Richard Branson, le fondateur du groupe de médias et de transports Virgin, a appelé les gouvernements à suivre les recommandations de la Coalition mondiale sur la protection des malades et des handicapés mentaux risquant la peine de mort. « Nous devons tous œuvrer pour fin à la peine de mort pour de bon. Mais sur le chemin de l'abolition universelle, nous devons faire tout notre possible pour protéger ceux qui risquent le plus d'être condamnés malgré leur innocence », a-t-il écrit sur [son blog](#). Sur les réseaux sociaux, l'artiste chinois Ai Weiwei, l'ancien ministre de la Justice français Robert Badinter et de nombreux membres du [réseau diplomatique britannique](#) ont participé à la campagne [#nodeathpenalty](#), à travers laquelle les internautes affichent, dans un selfie, la raison pour laquelle ils s'opposent à la peine de mort.

► Résultats à court terme :

- Sur les 484 articles publiés qui mentionnaient la Journée mondiale contre la peine de mort, plus de 100 parlaient de la Coalition mondiale contre la peine de mort comme étant à l'initiative de cette Journée.
- On peut désormais raisonnablement conclure que cet objectif est atteint.

[5] ANNEXES

- Annexes au Rapport 2014 de la Journée mondiale contre la peine de mort :

www.worldcoalition.org/fr/worldday

- 1) Liste des 425 initiatives recensées dans 82 pays
- 2) Revue de presse : 484 coupures dans 88 pays

- Liste et contact des 160 membres de la Coalition mondiale dans 53 pays :

www.worldcoalition.org/fr/Member-organizations



Coalition mondiale contre la peine de mort

69 rue Michelet

93100 Montreuil, France

Email : contact@worldcoalition.org

- **La Coalition mondiale contre la peine de mort**

Composée de plus de 160 ONG, Barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale a été créée à Rome le 13 mai 2002, à la suite de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du 1er Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg.

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Pour cela, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction de l'usage de la peine capitale comme première étape vers l'abolition.

Depuis 2003, la Coalition a ainsi instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort.

Pour plus de renseignements :

www.worldcoalition.org